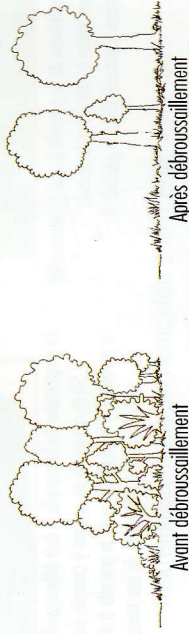


En quoi consiste le débroussaillage ?

Pour mener à bien le débroussaillage, il convient de :

- **délimiter** le périmètre à débroussailler ;
- **éliminer** les arbres morts et dépérissants ;
- **couper** les broussailles et les arbustes présents au ras du sol ;
- **élaguer** les arbres maintenus (sur 2 m ou 1/3 de leur hauteur si elle est inférieure à 6 m) ;
- **couper** les branches surplombant les toitures ;
- **broyer** les végétaux coupés ou les évacuer vers une déchetterie ;
- **entretenir** régulièrement la surface débroussaillée.

Débroussailler ce n'est pas défricher !



Quand débroussailler ?

Il faut débroussailler avant la reprise de la végétation et lorsque le niveau de risque incendie est faible à modéré (pour connaître le niveau de risque incendie, s'adresser en mairie).

Cette opération doit être renouvelée selon une périodicité adaptée à la croissance de la végétation.

Vous pouvez contacter

la mairie de votre commune,

la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime,

89, avenue des Cordeliers

CS 80000

17018 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél. : 05 16 49 62 76 - Fax : 05 16 49 64 00

ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr

<http://www.charente-maritime.gouv.fr>

l'office national des forêts,

à proximité des forêts domaniales et des forêts des collectivités,

avenue des Bris

17370 Saint-Trojan

Tél. : 05 46 76 00 18

le centre régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes,

Maison de la Forêt

17210 Montlieu-La Garde

Tél. : 05 46 04 19 32

le service départemental d'incendie et de secours,

ZI des 4 Chevaliers

1, rond point de la République

BP 60099

17187 Périgny CEDEX

Tél. : 05 46 00 59 09

Vous pouvez consulter

Le site internet des services de l'État en Charente-Maritime

<http://www.charente-maritime.gouv.fr>

Pour votre sécurité,
soyez responsable.

Pensez à débroussailler !



Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

Prévention
des incendies

Le débroussaillage :
une nécessité ;
et des obligations.

Avant

Après